



## COMMUNICATION IMPORTANTE

POUR LES CANDIDATS QUI PRÉVOIENT SE PRÉSENTER À L'ÉVALUATION UNIFORME DE 2010 (EFU)

### Date limite d'inscription à l'EFU : 23 juillet 2010

Nous vous rappelons que la **date limite d'inscription à l'EFU de 2010 est le 23 juillet 2010**.

La brochure *Renseignements utiles à tous les candidats – Inscription à l'Évaluation uniforme de 2010*, qui inclut le formulaire d'inscription à l'EFU de 2010 et l'entente de renonciation, est disponible en cliquant [ici](#).

Nous vous invitons également à consulter régulièrement le site Web de l'Ordre à l'adresse [http://ocaq.qc.ca/fra/7\\_devenir/7\\_5\\_3\\_candidats\\_EFU.asp](http://ocaq.qc.ca/fra/7_devenir/7_5_3_candidats_EFU.asp) pour obtenir diverses informations sur l'Évaluation uniforme de 2010. De plus, vous trouverez de l'information importante concernant *Securexam (CA)* à l'adresse [http://ocaq.qc.ca/fra/7\\_devenir/7\\_5\\_2\\_ordinateur.asp](http://ocaq.qc.ca/fra/7_devenir/7_5_2_ordinateur.asp).

### Infobase FolioViews – *Securexam (CA)*

**Veillez prendre note de l'omission suivante dans la version FolioViews du *Manuel* comprise dans *Securexam (CA)*.**

Le Classement n° 56 concernant la mise à jour de février 2010 de la Partie V – Normes comptables en vigueur avant le basculement du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, a en effet été omis de la version FolioViews du *Manuel* comprise dans *Securexam (CA)* (voir pièce jointe).

Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de connaître le contenu de cette mise à jour. Ils pourront toutefois, s'ils le souhaitent, appliquer les changements qui y sont décrits dans leurs réponses aux simulations de l'EFU, même si ces changements ne seront pas intégrés dans leur documentation de référence.

### Autre précision du Jury d'évaluation

Le tableau de comparaison des IFRS et des PCGR canadiens n'est pas inclus dans la version FolioViews du *Manuel* parce qu'il ne fait pas partie intégrante du *Manuel* (contrairement aux Recommandations du Conseil sur les critères de contrôle qui sont mentionnées expressément).

### Autres informations

Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous prions de communiquer avec l'une des agentes administratives par téléphone au 514 982.4606 ou au 1 800 363.4688, poste 4606, entre 8 h 30 et 16 h 30, ou par courrier électronique à [candidat@ocaq.qc.ca](mailto:candidat@ocaq.qc.ca).

---

## manuel de l'ICCA (Partie V) – comptabilité classement n° 56 février 2010

---

### PRINCIPALES ADJONCTIONS ET MODIFICATIONS

(Note : Les ajouts au Manuel et les modifications apportées au texte existant sont présentés dans les LETTRES DE MISE À JOUR.)

#### Abrégés des délibérations du CPN

Nouveau texte

- Accords de prestations multiples générateurs de produits (CPN-175)

Textes modifiés

- Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers (CPN-173)
- Un certain nombre d'abrégés des délibérations ont été modifiés par suite de la publication du chapitre 1582, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES.

Document ; Manuel de l'ICCA – Comptabilité – Classements

---

## manuel de l'ICCA – comptabilité lettre de mise à jour n° 56 février 2010

---

### ABRÉGÉS DES DÉLIBÉRATIONS DU CPN

Prises de contrôle inversées (CPN-10)

Capitalisation des intérêts débiteurs relatifs aux participations visant une prise de contrôle (CPN-12)

Modifications apportées à la répartition du prix d'achat après la date d'acquisition (CPN-14)

Coûts engagés lors d'un regroupement d'entreprises (CPN-42)

Acquisition d'éléments d'actif identifiables dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (CPN-55)

Opérations de prise de contrôle (CPN-73)

Échanges de participations entre des entreprises sous contrôle commun – Filiales en propriété exclusive ou partielle (CPN-89)

Prise de contrôle d'une entreprise dans des conditions de pleine concurrence, suivie d'une fusion (CPN-92)

**Comptabilisation des coûts des opérations structurelles ([CPN-94](#))**

**Constatation d'un passif à l'égard des coûts engagés lors d'un regroupement d'entreprises par acquisition ([CPN-114](#))**

**Date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ([CPN-119](#))**

**Définition d'une unité économique ([CPN-124](#))**

**Détermination de la date d'évaluation du cours des titres de l'acquéreur émis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ([CPN-125](#))**

**Comptabilisation d'une contrepartie conditionnelle versée aux actionnaires d'une entreprise acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ([CPN-127](#))**

**Constatation des actifs incorporels liés aux relations clients et acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ([CPN-137](#))**

**Internalisation de la fonction gestion dans les fiducies de redevances et de revenu ([CPN-138](#))**

**Comptabilisation des contrats de location-exploitation acquis dans le cadre d'une acquisition d'actifs ou d'un regroupement d'entreprises ([CPN-140](#))**

**Mode de comptabilisation des actifs acquis lors de la création d'une fiducie de revenu ([CPN-145](#))**

**Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu ([CPN-151](#))**

**Comptabilisation des relations préexistantes entre les parties à un regroupement d'entreprises ([CPN-154](#))**

Ces abrégés ont été modifiés le 1<sup>er</sup> février 2010 par suite de la publication du chapitre [1582](#), REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES.

**Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ([CPN-173](#))**

Cet abrégé a été modifié le 9 novembre 2009 pour dispenser de son application les entités qui n'appliquent pas le chapitre [3855](#), INSTRUMENTS FINANCIERS — COMPTABILISATION ET ÉVALUATION.

**Accords de prestations multiples générateurs de produits ([CPN-175](#))**

Texte publié le 24 décembre 2009.